

Compte-rendu Réunion à la Préfecture de Région – 2 mars 2011

Les représentants de la Coordination des Associations du Beaujolais ont été reçus à la préfecture ce mercredi 2 mars à 17 heures, par Monsieur Jean-François Carencu, Préfet de Région, en présence de Monsieur Didier Loth, préfet de l'arrondissement de Villefranche, Madame Josiane Chevalier, Secrétaire générale de la Préfecture, Monsieur Guy Lévi, directeur départemental des Territoires. Marie-France Rochard, porte-parole de la Coordination des associations et présidente de l'Association « Bien vivre au Bois-d'Oingt et en Pays beaujolais », était accompagnée de Christian Ledoyen, président d' APEOS, Isabelle Brossard, présidente de « Paysages Beaujolais » et Jean-Louis Rivaux, membre du bureau du « Beaujolais doré ».

Ces représentants ont fait part de leurs inquiétudes concernant le projet de réaliser la partie nord du COL, avec un positionnement souhaité par le Conseil général, lors de sa séance du 19 novembre 2010, entre l'échangeur nord de Villefranche sur l'A6 et l'A89 dans le secteur des Olmes.

Monsieur le Préfet a resitué la question dans le contexte très difficile des infrastructures de transports de la région lyonnaise. Il faut déterminer des priorités.

Les associations qui représentent les habitants doivent s'adresser à leurs élus.

Ceux-ci élaborent et proposent des projets : ils sont dans leur rôle.

Actuellement, l'Etat n'a pas de dossier dans le Beaujolais et ce projet des Olmes à Arnas auquel le Conseil Général a donné un avis favorable, ne figure pas dans le Schéma National des Infrastructures de Transport en cours de consultation publique.

Les priorités pour le raccordement de l'A89 sont la terminaison de La Tour-de-Salvagny à l'A6 et le barreau de la Plaine des Chères, vers l'A46.

Ces liaisons doivent se faire dans un délai rapide.

Les problèmes les plus importants de circulation se trouvent vers le sud, avec le passage à Givors de 100 000 véhicules par jour, et il faut financer les solutions.

Les projets de liaison entre Tarare et Villefranche sont d'intérêt local. Il ne faut pas faire une route à partir de rien, mais partir des routes existantes.

Les trafics potentiels restent faibles. S'il y avait concession à une société, il y aurait peu de péages et ils ne couvriraient pas les investissements. Les soultes à payer à la société d'autoroute concessionnaire seraient importantes et à la charge des collectivités locales.

Il faudrait donc que ce soit le Conseil général qui finance soit entièrement la construction, soit les soultes à reverser.

Le Préfet rappelle que le SNIT comprend un important volet d'amélioration des infrastructures ferroviaires et prévoit une augmentation des transports par voie fluviale (objectif possible : + 20 % par an).

IL signale aussi qu'en 2014 les liaisons par train entre Saint-Etienne et Lyon devraient avoir augmenté de 25%.

CR rédigé par M-F Rochard et envoyé en relecture à la Préfecture le 3 mars 2011.

5 mars 2011